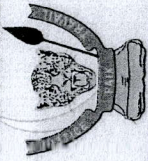


REPUELIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 082/2023

A LA COMPAGNIE DE GESTION ET DE COMMERCE « COGECO »

Après avoir reçu le contrat N° 003/F/MINFIN/KC/CGPMP/2021, conclu avec le Ministère Provincial des Finances, de l'Economie et du Commerce, pour un montant total hors taxe de dollars américains soixante mille huit cent quarante-quatre, nonante-six centimes (USD 60 844,96) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains quatre cent vingt-cinq, nonante-un centimes (USD 425,91).

Fait à Kinshasa, le 30/05/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i

